

Règlement intérieur du Studio Tite

LES LOCAUX

L'accès à la salle est interdit aux parents et amis pendant la durée des cours.

Les élèves doivent respecter les locaux, le matériel et veiller au maintien de la propreté du studio pour le respect de tous.

Il est interdit :

- de manger pendant les cours (chewing-gum, bonbons, gâteaux, etc...)
- de fumer dans le studio ou les parties communes
- d'utiliser les téléphones portables pendant le cours (ils devront être éteints et dans les vestiaires)
- de marcher dans la salle de danse avec des chaussures de ville (pour les cours de cabaret et Hip Hop, il vous sera demandé des chaussures à semelles propres)

LA DISCIPLINE ET L'ASSIDUITE AUX COURS

La danse exige beaucoup de rigueur.

Les élèves s'engagent à suivre avec assiduité leurs cours et sont tenus d'arriver 5 minutes avant le début du cours.

Au-delà de 3 absences trimestrielles non justifiées et afin de ne pas gêner la progression du groupe, le professeur peut interdire à l'élève de se présenter aux concours ou au spectacle de fin d'année.

En fonction du travail et aptitudes corporelles de l'élève, le professeur sera seul juge d'un passage ou d'une mise à niveau.

LA TENUE

Une tenue obligatoire est exigée. Seuls les adultes pourront avoir une tenue correcte pour danser mais libre.

CLASSIQUE :

Chaque élève devra se présenter en cours coiffée d'un chignon avec ses chaussons de danse et ses collants.

La tenue choisie par les professeurs est identique à toutes les disciplines. Elle sera obligatoire et devra être marquée au nom de l'élève. Toutes les informations sur les tenues vous seront communiquées dès le mois de septembre. Vous aurez jusqu'aux vacances de la Toussaint pour avoir la tenue en votre possession.

JAZZ et CONTEMPORAIN :

Chaque élève devra se présenter en cours coiffé(e) (queue de cheval, bandeau pour cheveux courts, chignon) les cheveux ne devront pas être détachés ou dans les yeux.

La tenue choisie par les professeurs est identique à toutes les disciplines, elle sera obligatoire et devra être marquée au nom de l'élève.

Toutes les informations sur les tenues vous seront communiquées dès le mois de septembre. Vous aurez jusqu'aux vacances de la Toussaint pour avoir la tenue en votre possession.

LE PAIEMENT DES COTISATIONS

(Voir tarifs et conditions de paiements en annexe)

Le montant des cotisations est établi sur 10 mois, en tenant compte des vacances scolaires afin d'obtenir une moyenne annuelle non modifiable (basée sur 34 semaines). Des remises sont prévues pour les personnes d'une même fratrie.

Un droit d'inscription d'un montant de 25€ est perçu pour l'année scolaire valable du 1er Septembre au 31 Août.

Toute année scolaire commencée est due. Le forfait n'est pas modulable (maladie, vacances etc...). Aucun remboursement ne sera effectué sans certificat médical.

Les personnes ne désirant pas payer un forfait devront obligatoirement régler les cours soit à l'unité (15€), soit en achetant un carnet de 10 cours (135€) ou 20 cours (250€), valable toute l'année scolaire.

Les élèves peuvent faire un cours d'essai. Les paiements devront être fournis dans leur intégralité lors de l'inscription **à l'ordre de JH Danse**.

La direction se réserve le droit de modifier le planning en fonction du remplissage des cours.

L'INSCRIPTION : PIECES A FOURNIR

- Certificat médical d'aptitude à la pratique de la danse
- Une attestation de responsabilité civile de l'élève
- Une photo
- Le règlement intérieur dûment signé et accompagné du règlement annuel (en cas de non-respect du règlement intérieur par les parents ou l'élève, la direction se réserve le droit d'exclure l'élève du cours, voire de l'école, après 2 avertissements.

LE GALA DE DANSE DE FIN D'ANNEE

Les élèves ne sont pas obligés d'y participer même si chacun y a sa place (c'est le travail de toute une année et d'un groupe).

Tous les ans un gala de fin d'année est organisé au palais Neptune, cette manifestation a un coût. Le prix des places est de 25€ par adulte et gratuit pour les moins de 3 ans.

Les costumes : le professeur loue ou achète les costumes (un tutu coûte environ 80€). Le prix global est de 35€ par cours effectué.

Règlements au plus tard le 1er Mars (en 1 fois, 3 fois ou 10 fois si vous souhaitez échelonner sur l'année).

Deux répétitions pré-générales seront programmées les week-ends (en général, 15 jours avant la date du gala).

Un document vous sera communiqué début janvier avec toutes les informations relatives à cet événement.

LES CONCOURS

Les élèves s'engagent à suivre avec assiduité la préparation aux différents concours :

- Les professeurs choisiront les élèves participant aux concours solos et groupes.
- Répétitions obligatoires
- Les frais de répétitions concours ont un coût et devront être réglés au début des répétitions.
- Les frais de participations, d'adhésions, de déplacements et de costumes sont à la charge des élèves ou tuteurs.

VIDEOS ET PHOTOS

Dans le cadre de ses activités, l'école de danse est amenée à filmer et photographier les cours, répétitions, concours, gala, etc. Elle se réserve le droit d'utiliser les supports pour le site internet, les affiches, etc.

Si vous souhaitez vous y opposer, merci de vous rapprocher de la direction.

EN CAS DE CRISE SANITAIRE, les cours seront maintenus (en respectant les mesures d'hygiène). Dans le cas où le studio serait dans l'obligation de fermer ses portes, les cours seront assurés via les réseaux sociaux ou en extérieur dans la cour du Dojo dans la mesure du possible. C'est pour cela que les divers encaissements seront maintenus.

La Direction
Julie Heuzé
STUDIO TITE

*Fais ce que tu aimes
Aime ce que tu fais*

Signature de l'élève ou du tuteur si mineur
Lu et approuvé le règlement intérieur